



Comité économique
et social européen

FICHE D'INFORMATION CESE

LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Le CESE: un ardent défenseur des personnes handicapées

Selon les estimations, dans l'Union européenne, nombre des 100 millions de personnes handicapées souffrent régulièrement de discriminations en raison d'entraves physiques, de préjugés et de stigmatisations. Les obstacles pratiques et sociaux affectent tous les aspects de leur vie, y compris au travail, à l'école et au bureau de vote.

Les personnes handicapées ont les mêmes droits: à la dignité, à un traitement égal, à une vie indépendante et à une pleine participation à la société. Ces droits sont inscrits dans la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), que l'UE a ratifiée en 2010.

La CNUDPH a marqué un tournant révolutionnaire en ce qu'elle a incité le monde à ne plus traiter les personnes handicapées comme des bénéficiaires d'initiatives caritatives, de traitements médicaux et de protection sociale, et à lever les obstacles qui les empêchent de contribuer à leur communauté.

Le Comité économique et social européen (CESE) suit activement la mise en œuvre de la CNUDPH et y contribue par l'intermédiaire de son groupe d'étude thématique sur les droits des personnes handicapées. Pietro Vittorio Barbieri, membre du CESE, militant en faveur des droits des personnes handicapées qui a directement pris part à l'élaboration de la CNUDPH, dirige actuellement le groupe.

Pier Vittorio Barbieri,
président du groupe
d'étude thématique du
CESE sur les droits des
personnes handicapées



Recueillir l'information

Le groupe fournit des orientations à l'UE sur la CNUDPH, sur la base, entre autres, des points de vue des organisations de personnes handicapées et de la société civile.

Cette contribution est d'autant plus importante aujourd'hui que l'UE se prépare à adopter sa nouvelle stratégie en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030. Cette stratégie offre à tous les pays de l'UE la possibilité de mettre pleinement en œuvre la CNUDPH. Certains n'ont pas encore signée cette dernière.

Le groupe joue également un rôle actif dans la conférence annuelle des États parties à la CNUDPH.

Pour recueillir des contributions, il organise au moins deux auditions publiques ou conférences par an, auxquelles participent de nombreuses parties prenantes. Il effectue également des missions d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CNUDPH dans les pays de l'UE. Ces missions ont permis d'élaborer des rapports sur la République tchèque, l'Irlande, Chypre, le Portugal, la Pologne et l'Italie.

Cet apport, ainsi que les recommandations du CESE à l'échelle de l'UE, alimentent les rapports réguliers de l'UE aux Nations unies, qui s'inscrivent dans le cadre de la défense actuelle des droits des personnes handicapées par le CESE.

Passer à l'action

Dans son avis de décembre 2019, le CESE invite instamment la Commission à aligner sa nouvelle stratégie en faveur des personnes handicapées avec la CNUDPH et à renforcer le contrôle de sa mise en œuvre par l'UE.

Les personnes handicapées doivent faire entendre leur voix dans le processus de transition vers une Europe plus juste, préconise Ioannis Vardakastanis, rapporteur de l'avis.

«Le principe *rien pour nous sans nous* n'est pas un simple slogan, mais un mode de vie et une voie d'émancipation», affirme-t-il. «Nous devons faire de la discrimination fondée sur le handicap une réalité du passé! Il nous reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre la CNUDPH. L'Union a l'obligation d'y veiller; elle le doit aux plus de cent millions de personnes handicapées vivant en Europe.»

M. Vardakastanis préside également le Forum européen des personnes handicapées et la Confédération nationale grecque des personnes handicapées; il possède une longue expérience en matière de lutte pour les droits de l'homme dans son pays natal, en Grèce, dans l'UE et dans le monde.



Ioannis Vardakastanis et Gunta Anča lors de la conférence du CESE intitulée «Façonner la stratégie 2020-2030 de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées» en mars 2020. Le CESE souhaiterait que la nouvelle stratégie soit pleinement alignée sur la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Dans son avis, le CESE recommande, entre autres de:

- mettre pleinement en œuvre la CNUDPH et d'intégrer l'égalité des personnes handicapées dans toutes les politiques de l'UE;
- mettre en place des «points de contact pour les personnes handicapées» dans toutes les institutions de l'Union, qui devraient veiller à ce que la CNUDPH et la nouvelle stratégie fassent l'objet d'un suivi approprié au niveau de l'UE;
- mettre en place une approche coordonnée entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil, ainsi qu'un groupe de travail sur le handicap au sein du Conseil;
- adopter des règles européennes visant à éliminer toute discrimination fondée sur le handicap;
- élaborer des règles communes pour la reconnaissance des personnes handicapées provenant d'un autre pays de l'UE, ainsi que des normes d'accessibilité applicables de manière générale et sur les lieux de travail;
- établir des lignes directrices pour des normes communes en matière de prestations et de services d'invalidité;
- améliorer la collecte des données relatives au handicap;
- exercer une pression sur les pays de l'UE, à travers le Semestre européen, afin qu'ils développent leurs propres stratégies nationales; et
- veiller à ce que la société civile et les organisations de personnes handicapées soient associées à tous les aspects de la stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées pour la prochaine décennie.

Le droit de vote pour tous

Les personnes handicapées sont également confrontées à de nombreux obstacles pour pouvoir voter aux élections locales, nationales et européennes, comme indiqué dans un rapport d'information du CESE en mars 2019. Suite aux élections du Parlement européen qui ont eu lieu en mai 2019, il a été établi que dans 14 pays de l'UE, les règles nationales en vigueur avaient privé quelque



Le groupe d'étude thématique sur les droits des personnes handicapées organise de nombreuses auditions et conférences consacrées aux questions liées au handicap.

400.000 personnes souffrant de troubles mentaux ou de handicaps intellectuels de leur droit de vote.

En outre, des millions de personnes handicapées n'ont pas été en mesure de voter ou ont été découragées de le faire parce que leurs besoins spécifiques n'ont pas été pris en compte dans les informations fournies dans les bureaux de vote et dans les procédures administratives lourdes.

Ces obstacles sont plus ou moins présents dans tous les États membres, une situation que le CESE juge inacceptable et contraire aux valeurs fondamentales de l'UE. Dans son avis de décembre 2020, le CESE a invité le Parlement européen, l'UE et les États membres à modifier d'urgence l'acte électoral de 1976 de manière à garantir que tous les citoyens de l'UE handicapés aient un véritable droit de vote aux élections européennes de 2024.

«Le droit de vote est un droit fondamental et une pierre angulaire de la démocratie européenne. Mais c'est aussi, avant tout, une question de dignité humaine», a déclaré Krzysztof Pater, rapporteur de l'avis. «Comment est-il possible qu'au XXIe siècle, des millions de citoyens de l'Union souffrant d'un handicap ne puissent pas jouir de ce droit et que les décideurs ne fassent pratiquement rien pour changer cette situation?»

Dans son avis, le CESE a demandé, entre autres recommandations, que le texte de l'acte électoral de 1976 clarifie le principe du suffrage universel direct et secret.

Pour en savoir plus

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1138>

Union de l'égalité: Stratégie relative aux des droits des personnes handicapées 2021-2030

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1484&langId=fr>

Semestre européen

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester_fr

Avis et rapports d'information du CESE

Avis: La nécessité de garantir la réalité du droit de vote aux élections au Parlement européen pour les personnes handicapées (supplément d'avis), décembre 2020

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-necessite-de-garantir-la-realite-du-droit-de-vote-aux-elections-au-parlement-europeen-pour-les-personnes-handicapees>

Avis: Façonner la stratégie 2020-2030 de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées: une contribution du Comité économique et social européen (avis d'initiative), décembre 2019

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/faconner-la-strategie-2020-2030-de-lue-en-faveur-des-droits-des-personnes-handicapees-une-contribution-du-comite>

Rapport d'information: «La réalité du droit de vote aux élections européennes pour les personnes handicapées», mars 2019

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/la-realite-du-droit-de-vote-aux-elections-europeennes-pour-les-personnes-handicapees-rapport-dinformation>

Avis: Règlement relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion, octobre 2018

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/regulation-european-regional-development-fund-and-cohesion-fund>

Avis: La situation des femmes handicapées

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-situation-des-femmes-handicapees-avis-exploratoire-demande-par-le-parlement-europeen>

Podcast: The long and winding road to accessibility (Le long et sinueux chemin vers l'accessibilité)

<https://www.eesc.europa.eu/en/avdb/audio/episode-04-long-and-winding-road-accessibility>

Le CESE sur les médias sociaux



www.eesc.europa.eu/twitter



www.eesc.europa.eu/facebook



www.eesc.europa.eu/youtube



www.linkedin.com/company/european-economic-and-social-committee



www.instagram.com/eu_civilsociety